

L'agriculture biologique a le vent en poupe en Île-de-France

© 04/03/2019 | 🧑 SG • 📰 Terre-net Média

L'agriculture biologique poursuit son essor en Île-de-France : + 30,5 % des surfaces en 2018, selon l'Observatoire régional de l'agriculture biologique. La demande reste toutefois encore largement supérieure à l'offre dans cette région.

Au 31 décembre 2018, l'Île-de-France compte « près de **20 000 ha en agriculture biologique (AB)** pour 362 exploitations, soit 3,5 % de la surface agricole utile (SAU) régionale », présente l'**Observatoire régional de l'agriculture biologique (Orab)** d'Île-de-France. 73 nouvelles fermes se sont ainsi engagées, pour 4 385 ha. « Cela représente une augmentation de surface de 30,5 % qui s'explique notamment par l'arrivée de 43 exploitations en **grandes cultures**. On notera aussi que les conversions vers l'agriculture biologique représentent 73 % de ces nouveaux engagements ».

« Après trente ans d'actions en faveur du développement de l'AB en Île-de-France, nous vivons aujourd'hui une réelle reconnaissance de la crédibilité de notre agriculture pour répondre aux enjeux sociétaux actuels. Que ce soit d'un point de vue économique, environnemental ou social nous sommes performants et durables », analyse Laurent Marbot, président du Gab d'Île-de-France.



Surfaces et nombre d'exploitations engagées en AB depuis 1997 en Île-de-France (©Orab Île-de-France)

>>> À lire : [Les grandes cultures bio en plein essor en France et en Europe](#)

Une demande largement supérieure à l'offre

La demande de produits bio locaux dans cette région « dépasse encore très majoritairement l'offre, en particulier sur le **blé**, les **produits laitiers**, les **fruits** et particulièrement la **viande** », précise l'Orab. « En 2018, la coopérative bio d'Île-de-France a doublé le tonnage de produits bio franciliens commercialisés par rapport à 2017, avec 712 tonnes de légumes, fruits et produits laitiers pour, principalement alimenter les restaurants scolaires de la région ». Pour répondre à la demande des consommateurs et aussi à l'objectif fixé par la loi Egalim d'intégrer 20 % de bio (majoritairement local) dans les restaurants collectifs d'ici 2022, « l'aide au développement des filières les plus sinistrées sur notre territoire, l'élevage et l'arboriculture, est essentielle, en synergie avec les céréales et le maraîchage qui ont le vent en poupe », ajoute Laurent Marbot.

>>> À lire également : [Grandes cultures bio - Le cadre réglementaire sur les semences biologiques poursuit son évolution](#)